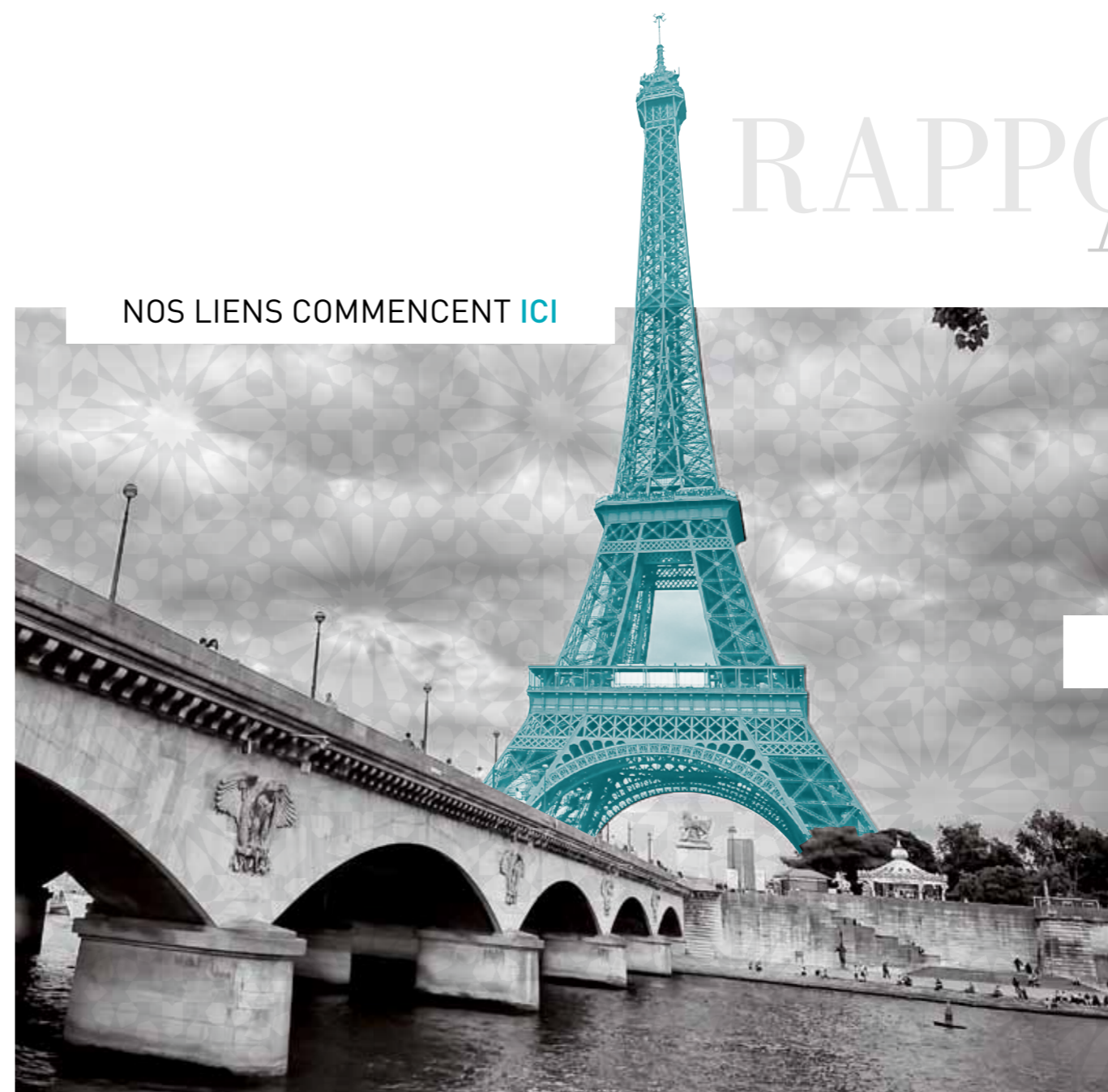


RAPPORT ANNUEL 2012

NOS LIENS COMMENCENT **ICI**

POUR SE RENFORCER **AILLEURS**

Conception- Réalisation | **l'auvergance**



www.bia-paris.fr

67, avenue Franklin-Roosevelt - 75008 Paris - Tél. : 33 (0)1 53 76 62 62 - Télécopieur : 33 (0)1 42 89 09 59 - Télex : 640 340 BIAFX - 644 030 BIAPA



Réunir les deux rives de la Méditerranée au cœur de Paris





PRÉSENTATION



06-10

08

NOTE DE CONJONCTURE

08

LA BIA EN QUELQUES CHIFFRES

10

ORGANES DE CONTRÔLE ET DE DIRECTION

RAPPORT FINANCIER



12-33

14

BILAN

16

COMPTE DE RÉSULTAT

17

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS, EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2012

18

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2012

31

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 MAI 2013

RAPPORT DE GESTION



34-46

36

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION

43

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

44

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

45

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS

46

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

LE MOT DU PRÉSIDENT

La Banque BIA a fait preuve en 2012 d'une capacité de résilience remarquable en réalisant une augmentation du résultat économique de près de 22 %.

Grâce à la vitalité de ses équipes, la Banque BIA a ainsi continué d'enregistrer des réussites opérationnelles.

De surcroît, pour renforcer encore davantage sa crédibilité et élever son niveau de maturité organisationnelle, plusieurs chantiers ont été conduits de front avec détermination et succès.

Pour l'avenir, l'enjeu est d'importance : il consiste à pérenniser le modèle économique de l'établissement qui a fait sa singularité et sa réputation sur la place de Paris tout en faisant émerger de nouvelles opportunités de croissance.

Mohamed Loukal



PRÉSENTATION



NOTE DE CONJONCTURE

Le climat des affaires s'annonce contrasté en 2013 avec des signaux plus favorables pour les économies émergentes et la persistance de zones d'incertitude s'agissant des économies avancées.

Le diagnostic de croissance mondiale "à trois vitesses" devrait se confirmer :

- En zone euro, tandis que le chômage tend à augmenter, la reprise restera peu marquée conditionnée notamment par le ralentissement de la croissance allemande ainsi que par les mouvements de récession en Italie, en Espagne et en Grèce ;
- Aux Etats Unis, l'effet du rééquilibrage budgétaire continuera de peser sur la demande intérieure ;
- Au niveau des pays émergents et en développement les prévisions sont plus optimistes en termes de taux de croissance avec un peu plus de 5 %.

LA BIA EN QUELQUES CHIFFRES

HISTORIQUE

Créée en 1975 au cœur de Paris, la Banque BIA a changé de raison sociale en 2006. Destinée depuis son origine au renforcement et au développement des relations économiques et financières entre la France et les pays arabes, la Banque BIA s'est d'abord spécialisée dans les années quatre-vingt dans le financement des flux commerciaux entre la France, l'Algérie et la Libye. Les années 2000 ont consacré l'amorce d'une nouvelle stratégie commerciale élargie à l'ensemble de l'espace méditerranéen ainsi qu'à l'Afrique subsaharienne.

Ainsi la Banque BIA est-elle devenue une banque de référence en France et en Europe au service du développement des relations commerciales entre les deux rives de la Méditerranée. La nouvelle stratégie mise en œuvre se décline autour de trois axes : "client - efficacité - Méditerranée" :

- En tant qu'entreprise, la Banque BIA a pour vocation de gagner de nouveaux clients, de les fidéliser, de nouer des partenariats, de mobiliser ses équipes sur les objectifs de la stratégie orientée client ;

Pour la rive Sud de la Méditerranée, avec un prix du pétrole qui devrait se stabiliser, les pays du Maghreb et du Moyen Orient auront pour objectif premier de préserver la stabilité macroéconomique.

En dépit d'un environnement sociopolitique en mutation, de nombreuses opportunités seront portées par les investissements en équipements et en infrastructures, la valorisation du potentiel de production et le caractère exponentiel d'un attrait pour la société de consommation.

- En tant que banque et espace réglementé de création de valeurs, elle veille à garantir la qualité, la réactivité, la sécurité et l'efficacité des opérations dans le respect de la réglementation ;
- En tant que banque de référence de la Libye et de l'Algérie en France et en Europe, la Banque BIA veille en permanence à assurer un niveau de qualité de service qui soutient la comparaison avec la concurrence. Elle offre à sa clientèle l'avantage de la connaissance des marchés et de l'environnement de la rive sud de la Méditerranée.

L'ACTIONNARIAT

Le capital de 158 100 000 euros est détenu à parité par deux banques d'État, l'une algérienne : la Banque Extérieure d'Algérie, l'autre libyenne : la Libyan Foreign Bank. Chacune d'elles est la première dans son pays et dispose de moyens financiers importants, étant notamment en charge des transactions sur les hydrocarbures vers les pays importateurs (Amérique du Nord, Europe, Asie). Elles assurent pour le compte de grandes entreprises de ces pays les relations financières avec la zone OCDE. Elles sont donc particulièrement soucieuses de leur réputation et de l'image de marque de leurs filiales, et spécialement de leur filiale française, la Banque BIA.

METIERS

CREDIT DOCUMENTAIRE

Au sein des métiers de financement à l'international, le crédit documentaire, avec plus de 1 milliard d'euros de volume annuel, constitue le cœur d'activité de la Banque BIA. L'évolution des opérations de crédit documentaire continue de traduire tout aussi bien le soutien naturel des maisons mères que l'élargissement et le renforcement de nos relations avec de nombreuses institutions bancaires, dans les pays fondateurs et dans le monde. La spécialisation et l'expertise reconnue sur le métier de crédit documentaire permettent à la Banque BIA d'assumer le rôle essentiel qui lui a été assigné depuis sa création : faciliter les opérations de commerce extérieur et conseiller les clients sur des marchés qui lui sont parfaitement familiers.

MOYENS DE PAIEMENT

Le développement des opérations commerciales entre la France et l'Algérie d'une part, et la Libye d'autre part, a favorisé le triplement de l'activité de détail de la banque au plan des transferts et du recouvrement des chèques. Le service personnalisé que notre banque met à la disposition de ses clients contribue à dynamiser les transactions.

FINANCEMENTS ET GARANTIES

La taille de la banque permet une réactivité pour une clientèle sélectionnée. La Banque BIA propose différents types de concours afin d'accompagner sa clientèle dans le développement de son activité :

- Crédits commerciaux ;
- Escompte de créances ;
- Crédits de trésorerie à court terme ;
- Crédits financiers ;
- Crédits hypothécaires ;
- Garanties de marchés, de paiement...

TRESORERIE-CHANGE

Au sein de la Banque BIA, la trésorerie-change a pour mission d'optimiser la gestion de trésorerie, mais également d'apprécier et de gérer les risques de marché générés par les activités de la banque. Très actif sur les opérations interbancaires, le front-office intervient également sur le marché des changes afin d'assurer une mission de conseil et d'intermédiation et d'accompagner les clients confrontés à une problématique de couverture.

MARCHES

TYPOLOGIE DE NOTRE CLIENTELE

La Banque BIA est un acteur majeur du développement du commerce entre la France et les principaux pays de la zone sud de la Méditerranée. Son activité est organisée autour de deux pôles clientèle.

• Les banques

La Banque BIA est l'interlocuteur privilégié des principales banques algériennes et libyennes sur toutes les opérations bancaires du commerce extérieur. Elle intervient aussi dans les principaux pays d'Afrique et du Moyen-Orient, notamment dans le cadre d'opérations documentaires, de syndication, de financement, et d'émissions de garanties. La Banque BIA confirme les crédits documentaires émis par des banques situées dans un grand nombre de pays, notamment des pays émergents. Elle s'inscrit également comme un acteur important du marché interbancaire, essentiellement sur des opérations à court terme.

• Les entreprises

La Banque BIA finance les entreprises qui exportent ou qui ont vocation à développer un chiffre d'affaires sur ses marchés de prédilection. Le développement de cette catégorie de clientèle s'est intensifié à partir de 2003.



ORGANES DE CONTRÔLE ET DE DIRECTION

ACTIONNAIRES

Banque Extérieure d'Algérie	50 %
Libyan Foreign Bank	50 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mohamed Loukal	<i>Président</i>
Giadalla Ettalhi	<i>Vice-Président</i>
Mustafa Ben Khalifa	<i>Administrateur</i>
Saïd Kessasra	<i>Administrateur</i>
Banque Extérieure d'Algérie	<i>Représentée par Nacer Laouami, Administrateur</i>
Libyan Foreign Bank	<i>Représentée par Naji Mohamed IssaBelgasem, Administrateur</i>

COMITE DE DIRECTION

Mohamed Loukal	<i>Président</i>
Giadalla Ettalhi	<i>Vice-président</i>
Amer Mohamed Amish	<i>Directeur général délégué</i>
Mohamed Younsi	<i>Directeur général délégué adjoint</i>

DIRECTION GENERALE

Amer Mohamed Amish	<i>Directeur général délégué</i>
Mohamed Younsi	<i>Directeur général délégué adjoint</i>

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Artex Audit Associés
Sofideec Baker Tilly

COMITE DE CONTROLE INTERNE ET DES RISQUES

Giadalla Ettalhi	<i>Président</i>
------------------	------------------

COMITE DES COMPTES

Mohamed Loukal	<i>Président</i>
----------------	------------------

INSPECTION GENERALE

Najib Tabti



RAPPORT FINANCIER



BILAN (en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2012	31.12.2011
Caisse banques centrales, CCP	628 217	11 324
Effets publics et valeurs assimilés		
Créances sur les établissements de crédit	342 335	1 195 952
Opérations avec la clientèle	128 102	152 594
Obligations et autres titres à revenu fixe	101 114	80 989
Actions et autres titres à revenu variable	76 413	36 332
Participations et autres titres détenus à long terme	4 820	5 094
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles	253	293
Immobilisations corporelles	1 857	2 036
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de négociation et de règlement		
Autres actifs	20 003	10 881
Comptes de régularisation	2 019	2 874
TOTAL DE L'ACTIF	1 305 133	1 498 369

BILAN (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement	7 789	46 344
Engagements de garantie	319 519	537 626
Engagements sur titres		

PASSIF	31.12.2012	31.12.2011
Caisse banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	926 528	1 081 925
Opérations avec la clientèle	215 849	204 068
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	1 164	1 514
Comptes de régularisations	2 266	1 541
Comptes de négociation et de règlement		
Provisions pour risques et charges	21 324	12 746
Dettes subordonnées		49 011
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capitaux propres hors FRBG		
Capital souscrit	158 100	158 100
Primes d'émissions		
Réserves	1 816	1 816
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'invest.		
Report à nouveau (+/-)	-12 353	40
Résultat de l'exercice (+/-)	-9 560	-12 393
Résultat en instance d'affectation		
TOTAL DU PASSIF	1 305 133	1 498 369

ENGAGEMENTS REÇUS	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement		
Engagements de garantie	10 400	81 136
Engagements sur titres		

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
+ Intérêts et produits assimilés	15 147	19 995
- Intérêts et charges assimilées	-5 725	-5 822
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		
+ Produits sur opérations de location simple		
- Charges sur opérations de location simple		
+ Revenus des titres à revenu variable	961	1 728
+ Commissions (produits)	2 587	2 684
- Commissions (charges)	-217	-248
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociations	248	495
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés	15 136	-13 754
+ Autres produits d'exploitation bancaire	84	53
- Autres charges d'exploitation bancaire	-10	-8
PRODUITS NET BANCAIRE	28 212	5 121
- Charges générales d'exploitation	-12 621	-12 768
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-475	-421
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	15 116	-8 068
Coût du risque	-14 470	-4 876
RESULTAT D'EXPLOITATION	646	-12 944
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		248
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	646	-12 696
+/- Résultat exceptionnel	33	-3
- Impôt sur les bénéfices (+/-)	-10 239	307
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		
RESULTAT NET	-9 560	-12 393

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS, EXERCICE CLOS LE 31.12.2012

1. PRINCIPES COMPTABLES ET PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes de la Banque BIA sont établis et présentés conformément aux dispositions du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ainsi qu'aux instructions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel en vigueur au 31 décembre 2012, notamment selon le format découlant de l'application des dispositions du règlement CRBF 91-01, modifié par le règlement CRC 99-04. Les intérêts et commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru, constatés prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

2. CONVERSION DES COMPTES ET ETATS FINANCIERS EN DEVISES

Les créances, dettes, engagements hors-bilan, libellés en devises (hors zone de la monnaie unique) sont convertis en Euros aux cours de change déterminés par la Banque de France à la clôture de l'exercice. Les produits et charges en devises, relatifs à des prêts, des emprunts et assimilés, des titres ou des engagements hors-bilan, sont convertis en euros au cours du comptant lors de leur passation dans le compte de résultat.

3. OPERATIONS DE CHANGE

Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation des comptes de position sont portés en résultat à chaque fin de période. Les contrats de change non dénoués à la date de clôture, et couverts par des opérations au comptant, sont réévalués au cours du comptant de fin d'exercice. Les reports et déports calculés lors de la conclusion des contrats sont enregistrés prorata temporis en compte de résultat.

4. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition décomposée selon le règlement CRC 2004-06 applicable au 1^{er} janvier

2005 diminuées des amortissements calculés selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation prévue, conformément au règlement CRC 2002-10 applicable au 1^{er} janvier 2005. Les immobilisations incorporelles correspondent aux logiciels informatiques.

5. TITRES

Les "obligations et autres titres à revenus fixes" sont constitués essentiellement de titres obligataires, d'OPCVM et de BMTN. Les primes et décotes sont amorties de façon linéaire suivant la durée de l'engagement. Les "actions et autres titres à revenu variable" sont composés essentiellement de BMTN et de titres cotés estimés à la valeur de marché. La rubrique "Participations et activité de portefeuille" comprend des titres de participation détenus de façon durable et comptabilisés au prix de revient.

6. CREANCES DOUTEUSES

En application des dispositions du règlement CRC n°2002-03, une distinction est pratiquée, au sein de l'ensemble des risques de crédits, entre les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis. Les encours douteux sont déclassés comptablement en encours douteux compromis, lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage en perte à terme est envisagé. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert des créances en encours douteux compromis.

7. PROVISIONS

Conformément aux règles en vigueur, chaque créance compromise est estimée à son risque de non recouvrement à la clôture de l'exercice. Les critères d'appréciation des risques que nous avons définis, sont basés sur l'environnement économique et politique d'une part, sur la nature intrinsèque de la créance d'autre part, mais aussi sur la cotation de la créance sur un marché réglementé s'il y a lieu. Les intérêts impayés, ainsi que les intérêts courus sur les encours douteux non compromis sont intégralement provisionnés.



8. ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les dispositions réglementaires relatives aux régimes des retraites complémentaires obligatoires sont appliquées à travers les cotisations, comprises dans les charges de l'exercice, versées à des organismes de retraite prévus par la Convention Collective.

Les engagements de retraite font l'objet d'un provisionnement, selon l'option prescrite aux dispositions de l'article L 123.13 du code de commerce. En application de la recommandation CNC n° 03 – R – 01 les engagements relatifs aux médailles du travail sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les cotisations sociales suivant la législation en vigueur relatives aux engagements sociaux font également l'objet d'un provisionnement.

9. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation retenues.

Les comptes de l'exercice sont présentés selon le format découlant de l'application des dispositions du règlement CRBF 91-01 modifié.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX COMPTES ANNUELS AU 31.12.2012

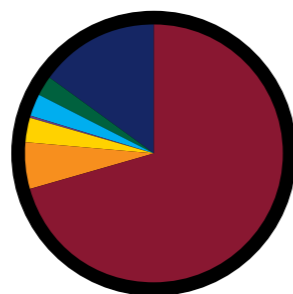
1. TOTAL DU BILAN

En clôture, le total de bilan s'élève à 1.305.133 KEUR contre à 1.498.369 KEUR à fin 2011.

2. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES

La répartition géographique des créances a sensiblement évolué entre 2012 et 2011. Les opérations avec l'Union Européenne représente toujours à fin 2012 plus des 2/3 du total (2 points de plus que l'an passé). Ce recentrage s'est opéré au détriment du Moyen Orient (-4 points). Les opérations sur l'Algérie représente toujours un peu moins de 15% du total.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CREANCES au 31.12.12



- 70,77%** Union Européenne et assimilés
- 0,25%** Autres pays d'Europe
- 5,64%** Moyen-Orient
- 2,74%** Autres pays d'Afrique
- 3,14%** Libye
- 2,53%** Autres pays du monde
- 14,93%** Algérie

3. OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Les comptes ordinaires débiteurs incluent essentiellement nos avoirs à vue chez les correspondants.

Les comptes et prêts à terme sont constitués majoritairement d'opérations de trésorerie interbancaires à court terme et de placement auprès de l'institut d'émission.

Les créances bancaires sur pays hors OCDE (Hors créances rattachées) ressortent à 91 413 KEUR, et les provisions venant en diminution des actifs concernés s'établissent à 61 932 KEUR.

Les opérations de trésorerie et opérations interbancaires se décomposent ainsi :

ACTIF (en milliers d'euros)	2012	2011
Caisse	392	433
Dépôts à vu auprès des Instituts d'émission	627 825	10 891
Comptes ordinaires	36 048	21 378
Comptes et prêts à terme	303 698	1 167 837
Prêts financiers	0	0
Créances rattachées Prêts banques	199	279
Valeurs reçues en pensions à terme	0	0
Créances douteuses	2 390	6 458
TOTAL	970 552	1 207 276

Décomposition des opérations interbancaires (Durée restant à courir)

(en milliers d'euros)	op. au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts à terme interbancaires et prêts financiers	80 971	222 101				627 303 698

4. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle sont composées des créances commerciales, des autres concours à la clientèle et des comptes ordinaires débiteurs. Les créances rattachées sont agrégées à chacune des principales rubriques du bilan.

Les créances clientèle sur pays hors OCDE (hors créances rattachées) ressortent à 59 528 KEUR. Les provisions afférentes à ces actifs ressortent à 16 336 KEUR.

Les comptes débiteurs de la clientèle incluent les créances douteuses nettes et impayés pour 36.291 KEUR, ces créances sont provisionnées à hauteur de 43,4 %.

(en milliers d'euros)	2012	2011
Créances commerciales		2 782
Crédits à la clientèle	89 230	114 599
Prêts à terme à la clientèle financière		
Comptes ordinaires et créances douteuses nettes	38 566	34 859
Créances rattachées	306	353
TOTAL	128 102	152 593

Décomposition des créances clientèle (Durée restant à courir)

(en milliers d'euros)	Exigibilités	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total
Créances clientèle		5 305	52 406	16 130	15 389	89 230

5. TITRES

SYNTHESE TITRES AU 31.12.12 (en milliers d'euros)											
Intitulé	Base provisionnable			Provisions			Prime et décote	Risque en K€ (Déc. 2012)	% prov	Valeur au 31.12.12	Plus value latente
	Créances au 31.12.12 en K€	Créances au 31.12.11 en K€	Variation 12/11 en K€	Stock 31.12.12 en K€	Stock 31.12.11 en K€	Variation 12/11 en K€					
Titre de placement	205 202	157 690	47 512	(29 317)	(38 831)	9 514	(827)	175 058	14,29%	175 373	315
Titres de participation	5 303	5 587	-284	(484)	(146)	10		4 820	9,12%	-	
TOTAL GENERAL	210 505	163 277	47 229	(29 801)	(39 324)	9 523	(827)	179 878	14,16%	175 373	315

L'intégralité du portefeuille titres est classée en titres de placement et titres de participations, celui ci est composé pour l'essentiel :

- De titres de type obligataires sur des états ou des banques de la zone euro, dont la valeur nette comptable de ressort à fin 2012 à 100,4 millions d'euros.
- De parts d'OPCVM à prédominance monétaire pour 50 millions d'euros.
- De titres de type actions, acquis dans un prospectif long terme avec un objectif de placement, toutes cotées sur les principaux indices

internationaux ; la valeur nette comptable de ces titres ressort à la clôture à 22,5 millions d'euros.

- De titres de "type Brady" et de valeurs étrangères dont la plupart sont libellés en USD pour 3,8 millions d'euros.
- De titres de participation à l'étranger libellés en USD.

Sont comptabilisés en titres de placement douteux, les titres dont le remboursement apparaît compromis.

STOCK DES PROVISIONS SUR TITRES DE PLACEMENT AU 31.12.12 (Hors Créances rattachées et comptes de règlement) (en milliers d'euros)							
Intitulé	En cours brut	Provisions	Prime /décote	Risque net au 31.12.12 en K€	% de couverture	Valeur de marché au 31.12.12	Plus value latente
Titres placement Revenu Fixe	148 790	-19	-827	147 944	-0,57%	148 221	277
Titres placement Revenu Variable	55 725	-29 298		26 427	52,58%	26 466	38
TOTAL GENERAL	204 516	-29 317	-827	174 371	-14,74%	174 687	315

Titres de participations au 31.12.12

INVERSIONES HOTELERAS/LOS CABOS
 Cette société au capital social initial de USD 20.055.789 (notre participation initiale ressort à USD 2.096.496 soit 10.46%) est, par le biais d'une

participation, propriétaire de "l'Hôtel Melia Cabo Real" à Los Cabos (Mexique) dont l'exploitation est gérée par le Grupo Sol. Aucun dividende n'a été comptabilisé au titre de l'exercice.

ARAB INTERNATIONAL COMPANY FOR HOTELS AND TOURISME/"AICHT"
 LE CAIRE

Cette société au capital de USD 169 713 700 (notre participation s'élève à 3,94% pour une valeur d'inscription à l'actif dans nos livres de USD 4 434 000) est propriétaire de plusieurs hôtels en Egypte.

La BIA n'a perçu aucun dividende en 2012 et a maintenu à titre de précaution, la provision de 10% constituée l'an dernier sur ce dossier.

ARAB FINANCIAL SERVICES/MANAMA (BAHREÏN)

Cette société a procédé en 2012 a une réduction de son capital social, celui-ci est désormais de USD 30 000.000 .Cette société bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 1.63% soit 463 700 USD.

En 2012, il n'a été comptabilisé aucun dividende sur l'exercice.

RECAPITULATIF TITRES DE PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)						
Libellés opérations	Part BIA	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette comptable	Situation nette	Plus ou - values latentes
Inversiones Los Cabos *	10,46%	1 589	(147)	1 442	1 441	-1
AICHT	3,94%	3 361	(336)	3 025	4 770	1 745
AFS	1,63%	351		351	768	416
TOTAL GENERAL		5 301	(484)	4 818	6 978	2 160

6. TYPOLOGIE DES CRÉANCES DOUTEUSES

Par classe d'actifs, la répartition des créances douteuses se décompose ainsi :

RECAPITULATIF DES CREANCES DOUTEUSES ET PROVISIONS (y compris titres douteux) au 31.12.12 (en milliers d'euros)								
Intitulé	Créances			Provisions			Risque net en K€	% couverture
	Créances au 31.12.12 en K€	Créances au 31.12.11 en K€	Variation 11/12 en K€	Stock 31.12.12 en K€	Stock 31.12.11 en K€	Variation 12/11 en K€		
Etablissements de crédits	64 293	64 618	-324	-61 933	-58 181	-3 752	2 360	96,3%
Clientèle	68 550	35 813	32 737	-32 420	-19 454	-12 966	36 130	47,3%
Titres de placement	6 413	6 525	-112	-3 944	-3 847	-97	2 469	61,5%
TOTAL GENERAL	139 256	106 955	32 301	-98 297	-81 482	-16 815	40 959	70,6%

En application des dispositions de l'article 28 du règlement CRC 2002-03, les encours douteux bruts sont présentés selon la répartition suivante :

ZONES GÉOGRAPHIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Zones	Encours Nets en milliers d'euros 2012	31.12.12	Encours Nets en milliers d'euros 2012	31.12.11
Europe	945	9%	1 014	6%
Moyen-Orient	5 451	55%	11 568	68%
Pays Africains	2 039	20%	2 223	13%
Algérie				0%
Lybie	0	0%	499	3%
Reste du monde	1 524	15%	1 714	10%
TOTAL	9 959	100%	17 017	100%

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Zones	Encours Nets en milliers d'euros 2012	31.12.12	Encours Nets en milliers d'euros 2011	31.12.11
Europe	31 321	93%	1 823	22%
Algérie				
Moyen-Orient	2 252	7%	6 634	785%
Pays Africains				
TOTAL	33 573	100%	8 457	100%

AGENTS ÉCONOMIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Agents économiques	Encours Nets en milliers d'euros 2012	31.12.12	Encours Nets en milliers d'euros 2011	31.12.11
Banques	3 306	33%	7 400	43%
Entreprises	5 093	51%	7 367	43%
États	1 524	15%	1 714	10%
Particuliers	37	0%	536	3%
TOTAL	9 959	100%	17 017	100%

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Agents économiques	Encours Nets en milliers d'euros 2012	31.12.12	Encours Nets en milliers d'euros 2011	31.12.11
Entreprises	33 573	100%	8 457	100%
Particuliers				
Banques				
TOTAL	33 573	100%	8 457	100%

7. AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Au 31 Décembre 2012, les autres actifs et comptes de régularisation sont ventilés comme ci-contre :

L'augmentation du poste Etat (IS et TVA) est relative aux règlements effectués auprès de l'Administration Fiscale dans un contentieux actuellement pendant devant les juridictions. La quasi intégralité de ce montant a été provisionné.

ACTIFS (en milliers d'euros)	2012	2011
Autres actifs	20 003	10 881
Débiteurs divers	92	87
Etat (IS et TVA)	19 910	10 793
Dépôts et cautionnements constitués	0	0
Comptes de régularisation	2 019	2 874
Valeurs à l'encaissement	0	0
Ajustement devises	13	0
Charges payées d'avance	157	165
Produits à recevoir	805	906
Report/déport à recevoir	1	0
Ecritures à régulariser	1 044	1 803

8. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

En valeur brute avant amortissements, le stock des immobilisations incorporelles, constitué essentiellement de logiciels informatiques, atteint 2 007 KEUR et celui des immobilisations corporelles est de 6 137 KEUR.

VALEURS IMMOBILISEES (en milliers d'euros)	Montant à fin 2011	Acquisitions	Cessions Rebuts	Montant à fin 2012
Immobilisations incorporelles	1 918	89	0	2 007
Immobilisations corporelles	5 971	166	0	6 137
TOTAL	7 889	255	0	8 144

Conformément au règlement CRC 2002-10, les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation des biens, uniquement en mode linéaire.

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	Montant à fin 2011	Dotations	Reprises sur Cessions	Montant à fin 2012
Amortissements immobilisations incorporelles	1 626	128		1 754
Amortissements immobilisations corporelles	3 935	346		4 281
TOTAL	5 561	474		6 035

9. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

A fin 2012, en raison de dépôts très conséquents effectués par les actionnaires, le niveau des ressources interbancaires est toujours particulièrement importants, néanmoins en baisse de 14% d'un exercice sur l'autre.

Les dépôts à vue des banques sont essentiellement composés de comptes ordinaires de banques étrangères.

Les dettes bancaires sur pays hors OCDE (Hors dettes rattachées) ressortent à 909.124 KEUR et représentent l'essentiel du poste.

Les dettes sur les établissements de crédit se décomposent ainsi :

PASSIF (en milliers d'euros)	2012	2011
Comptes ordinaires	55 090	716 930
Comptes et emprunts a terme	871 388	364 580
Dettes rattachées	49	415
TOTAL	926 528	1 081 925

DECOMPOSITION DES OPERATIONS INTERBANCAIRES (durée restant à courir) (en milliers d'euros)

	opérations au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts à terme interbancaires	505	868 897	1 987			871 388

10. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

En clôture à fin 2012 les ressources de la clientèle sont en progression d'un exercice sur l'autre (+5.77%) .

Les dépôts à vue et à terme de la clientèle sur pays hors OCDE restent sur des niveaux comparables à l'an dernier et atteignent 195 819 KEUR au 31 décembre 2012, soit plus de 90% de l'encours total des comptes créditeurs de la clientèle.

(en milliers d'euros)	2012	2011
Comptes ordinaires clientèle	113 111	95 399
Dépôts de garantie	13 580	14 346
Comptes créditeurs à terme	88 692	94 153
Dettes rattachées	81	160
Autres sommes dues	385	10
TOTAL	215 849	204 068

DECOMPOSITION DES COMPTES CRÉDITEURS A TERME (durée restant à courir) (en milliers d'euros)

	opérations au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes créditeurs à terme		86 645	2 047			88 692

11. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

A La clôture, le détail des soldes des rubriques autres passifs et comptes de régularisation est le suivant :

PASSIF (en milliers d'euros)	2012	2011
Autres actifs	1 164	1 514
Créditeurs divers	235	277
Etat (TVA-PL)	64	97
Charges sociales à payer	864	1 140
Comptes de régularisation	2 266	1541
Comptes exigibles après encaissement	77	151
Ajustement devises	0	84
Produits constatés d'avance	65	62
Charges à régler	1 358	946
Report/déport à payer	0	0
Ecritures à régulariser	766	299

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont composées de provisions risques pays, de provisions à caractère fiscales et sociales et de provisions diverses notamment à caractère juridique.

RECAPITULATIF AU 31.12.12 DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)

Intitulé	Provisions		
	Stock 31.12.12 en K€	Stock 31.12.11 en K€	Variation de stock 12/11 en K€
Risques pays	3 079	4 605	-1 526
Provision à caractère Fiscal	16 071	5 842	10 229
Provision à caractère Social	1 396	1 719	-323
Autres provisions pour risques et charges	778	581	197
TOTAL GENERAL	21 324	12 746	8 578

La société a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2000 et 2001 et dans une moindre mesure sur 1996 et 1997. Contestant les fondements de ces redressements, elle a engagé, avec l'assistance de ses conseils, plusieurs voies de recours administratives et contentieuses qui se poursuivront en 2013.

En réponse à la demande de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, la Banque a du procéder à la comptabilisation d'une dotation complémentaire aux provisions de 10,2 Millions d'euros au 31 Décembre 2012. Ce niveau de provision est celui qui nous a été demandé par l'ACP, soit une couverture

intégrale des redressements, exclusion faite des pénalités de recouvrement. En application du règlement CNC n° 03 – R – 01 relatif au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires, il a été constitué une dotation aux provisions de 58 KEUR au titre des engagements de retraite.

Cette provision a été calculée selon les méthodes usuellement retenues en pareille matière basées sur la probabilité de départ en retraite du personnel, à l'âge de 67 ans, actualisée au taux de 2.69 %.

13. DETTES SUBORDONNÉES

Les emprunts subordonnés ont été remboursés le 31 Mai 2012. Sur l'exercice, la charge relative à ces opérations s'élève à 484 KEUR.

14. FONDS PROPRES ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le capital social, entièrement libéré, est de 158.100 KEUR, soit 10 540 000 actions d'une valeur nominale de 15 euros chacune. Les autres fonds propres sont négatifs et ressortent à -10 537 KEUR, décomposés comme suit :
 - Report à nouveau : -12 353 KEUR
 - Réserve légale : 1 816 KEUR

A l'arrêté des comptes, le résultat net après IS ressort en perte de 9 560 KEUR.

Ce résultat négatif sera porté en report à nouveau qui affichera donc un solde débiteur de 21 913 KEUR.

15. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les engagements de financement se décomposent ainsi :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)	2012	2011
Engagement de financement en faveur des établissements de crédit		0
Ouvertures de crédits documentaires	2 898	2 071
Autres ouvertures de crédits confirmés	3 790	43 647
Acceptations à payer ou engagements de payer	1 101	626
TOTAL	7 789	46 344

Au 31 Décembre 2012, il n'y avait aucun engagement de financement en faveur de nos actionnaires.

Les engagements de garantie se décomposent ainsi :

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (en milliers d'euros)	2012	2011
Confirmations ouvertures de crédocs	282 330	381 111
Autres garanties ordre établissements de crédit	12 147	4 072
Autres engagements irrévocables établissements de crédit	24 759	27 661
Autres garanties ordre de la clientèle	283	124 782
Engagements douteux	0	0
TOTAL	319 519	537 626

En baisse sensible d'un exercice sur l'autre, les engagements de garantie avec les banques actionnaires s'établissent à 177 172 KEUR et représentent 55.5 % du total des engagements.

Les engagements reçus en garantie se décomposent comme suit :

ENGAGEMENTS REÇUS EN GARANTIE (en milliers d'euros)	2012	2011
Garanties reçues des établissements de crédit	5 170	75 803
Garanties reçues des sociétés d'assurances et administrations	5 229	5 333
TOTAL	10 400	81 136

A la clôture, les engagements de garantie reçus des actionnaires s'élèvent à 3 790 KEUR. Soit 36 % du total, niveau quasi-identique à l'an dernier.

16. AUTRES ENGAGEMENTS

Le montant total des autres opérations de nantissements s'élève à 12 000 KEUR.

17. PRODUIT NET BANCAIRE

VENTILATION DU PNB (en milliers d'euros)	Charges (-)	Produits (+)	Total (+ ou -)
	-5 725	15 147	9 422
dont Banque	-5 106	2 231	-2 875
Clientèle	-619	4 293	3 674
Titres		3 183	3 183
Assimilés à commissions		5 440	5 440
+ revenus des titres à revenu variable	0	961	961
dont titres	0	961	961
+/- commissions	-217	2 587	2 370
dont Banque	-210	0	-210
Clientèle		246	246
Titres		0	0
Engagements par signature			
Divers	-7	2 340	2 340
Net autres produits et charges d'exploitation bancaire	-23	271	248
Net autres produits et charges d'exploitation bancaire	-11 783	26 920	15 136
Net autres produits et charges d'exploitation bancaire	-10	84	74
PRODUIT NET BANCAIRE	-17 758	45 970	28 212

Les résultats à fin d'exercice font ressortir un PNB de 28,2 millions d'euros contre 5,1 millions d'euros l'an dernier. Les principaux facteurs de cette variation sont :

- Une très forte hausse des revenus sur titres de placement. La banque a enregistré en 2012 un produit net sur son portefeuille de placement de 15,1 millions d'euros, réparti en plus values sur titres pour 9,5 millions d'euros et en reprises de provisions pour 5,6 millions d'euros.

- Des produits nets d'intérêts en baisse due aux effets conjugués de la baisse de l'activité et à un niveau de taux toujours historiquement bas.
- Une légère baisse du niveau total des commissions.

DETAIL DU POSTE +/- GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES
au 31.12.12 (en milliers d'euros)

Intitulé	Charges	Produits	Montants nets
Plus ou moins value de cession sur titres de placement	-45	9 567	9 522
Dotations et reprise de provisions sur titres de placement	-11 738	17 352	5 614
Dotations et reprise de provisions sur titres de participations	0	0	0
TOTAL	-11 783	26 920	15 136

18. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)	2012	2011
Salaires et traitements	4 493	4 940
Charges sociales	2 439	2 490
Intéressement et participation des salariés	30	7
Provisions nettes à caractères sociales	119	43
Impôts, taxes et versements assimilés s/rémunérations	535	440
Autres impôts et taxes	638	513
Locations	95	181
Transports et déplacements	778	689
Autres services extérieurs	3 494	3 465
TOTAL	12 621	12 768

- Les charges de personnel ressortent à 7,6 millions d'euros contre 7,9 millions d'euros en 2011, soit une diminution de 3,8 % qui s'explique principalement par la diminution du personnel en contrat à durée déterminée et une diminution du provisionnement des risques à caractères sociaux en 2012.
- Les autres charges générales d'exploitation ressortent en légère hausse de 3,3% sur 2011, notamment en raison de l'augmentation de la fiscalité.
- Pour 2012, les honoraires des commissaires aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes se sont élevés à deux cent dix neuf mille neuf cent dix huit euros.

19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

La charge annuelle relative à l'amortissement des immobilisations s'élève à 474 KEUR.

20. COÛT DU RISQUE

Les mouvements relatifs à la variation du coût du risque sont repris ci-après :

COÛT DU RISQUE (en milliers d'Euros)	Dotations	Reprises	Montant Net
Créances Douteuses Banques	(3 668)	0	(3 668)
Créances Douteuses Clientèle	(13 357)	956	(12 401)
Titres Douteux	(251)	105	(146)
Engagements par signature	(620)	-	(60)
Risques Pays	(3 087)	4 654	1 566
Autres risques et charges	0	235	235
TOTAL COÛT DU RISQUE	(20 420)	5 950	(14 470)

21. ELÉMENTS EXCEPTIONNELS

Sur 2012, les éléments exceptionnels font ressortir un produit net de 33 KEUR.

22. OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME

A la clôture de l'exercice, le montant total des opérations à terme non dénouées s'élève à 950 KEUR.

23. COEFFICIENT DE LIQUIDITÉ

Le coefficient de liquidité ressort à 1582 % au 31 décembre 2012. L'excédent de liquidité représente 847 615 KEUR.

24. RELEVÉ DES GRANDS RISQUES

Au 31 Décembre 2012, les fonds propres règlementaires ressortent à 96,4 millions d'euros, les engagements nets relatifs aux actionnaires et dirigeants ont été déduits des fonds propres en application des dispositions règlementaires et des dispositions spécifiques applicables à la banque BIA.

La banque respecte les dispositions applicables au grand risque.

Au 31 décembre 2012, l'ensemble des engagements pondérés, net de garanties et de provisions représentant plus de 10% des fonds propres par contrepartie, ressortent à 436 272 KEUR et concerne 15 bénéficiaires.



25. EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT

En application des nouvelles dispositions issues de l'arrêté du 25/8/2011 transposant la Directive européenne dite "CRD2", les fonds propres nets de la banque diminués des engagements avec les actionnaires ressortent à 96,4 millions d'euros au 31 Décembre 2012, pour une exigence minimum de fonds propres au titre du risque de crédit, de marchés et du risque opérationnel de 28,9 millions d'euros. Le ratio de solvabilité ressort à 26,6%.

26. EFFECTIF DE LA BANQUE BIA

En moyenne sur 2012, les effectifs de la Banque sont répartis de la façon suivante :

MOYENNE 2012	Nombre	Pourcentage
Technicien	30	44%
Cadre	38	56%
TOTAL	68	100%
Homme	24	35%
Femme	44	65%
TOTAL	68	100%

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2013

L'assemblée générale ordinaire annuelle s'est réunie, au siège social, sur la convocation du conseil d'administration faite par lettre recommandée adressée aux actionnaires. Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mohamed LOUKAL, président du conseil d'administration.

Messieurs Said KESSASRA et Mustafa BEN KHALIFA sont appelés comme scrutateurs.

Maître Philippe DELECLUSE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les six (6) actionnaires, possédant 10.540.000 actions sur les 10.540.000 actions composant le capital social, sont présents ou représentés.

Assistaient en outre à la séance :

- Monsieur Amer Mohamed AMISH, directeur général délégué,
- Monsieur Mohamed YOUNSI, directeur général délégué adjoint,
- Monsieur Eric SADOUN représentant la société ARTEX AUDIT ASSOCIES, commissaires aux comptes de la société,
- Monsieur Pierre FAUCON, représentant la société BAKER TILLY SOFIDEEC, commissaire aux comptes de la société,
- Maître Philippe DELECLUSE, Cabinet VOVAN & ASSOCIES, Conseil de la société.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Les statuts de la société,
- La copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux commissaires aux comptes,
- La feuille de présence à l'assemblée,

- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire des valeurs actives et passives de la société arrêtés au 31 décembre 2012,
- Le rapport de gestion du conseil d'administration auquel est annexé le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Le rapport du président (article 117 de la loi de Sécurité Financière),
- Les rapports des commissaires aux comptes,
- Le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée,
- La liste des actionnaires.

Monsieur le président rappelle que les renseignements et documents prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires qui ont pu en prendre connaissance ou en recevoir copie dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

L'assemblée donne acte de ces déclarations à son président.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration
2. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne (Article 117 de la loi de sécurité financière)
3. Rapport des Commissaires aux comptes
4. Examen et approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2012
5. Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce
6. Affectation et répartition des résultats
7. Fixation des jetons de présence
8. Quitus aux administrateurs



9. Vote sur les résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires

10. Questions diverses

Le Président donne des précisions sur le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du Président sur le contrôle interne, qui ont été adressés à tous les actionnaires préalablement à l'assemblée générale annuelle.

Les actionnaires lui posent quelques questions auxquelles des réponses sont apportées par Monsieur le Président.

Monsieur SADOUN donne lecture du rapport des commissaires aux comptes en indiquant qu'ils ont contrôlé les comptes annuels, justifié leurs appréciations et vérifié les informations communiquées dans le rapport de gestion.

Monsieur FAUCON donne ensuite lecture du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et confirme sa conformité avec les mesures mises en œuvre au sein de la Banque BIA. Puis il donne lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes lequel fait état de la conclusion d'une convention entre la Banque BIA et la BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE durant l'exercice 2012.

Monsieur SADOUN reprend la parole et indique que conformément à l'article L 823-12 du Code de commerce, il appartient aux Commissaires aux comptes d'informer les actionnaires de toute irrégularité qu'ils auraient constatée au cours de leur mission. Il relève alors que le Conseil d'administration a, dans sa réunion du 22 mai 2012, dû procéder à la modification des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ce qui a eu pour conséquence que les actionnaires ne reçoivent communication de la documentation définitive propre à la présente assemblée générale moins de 15 jours avant sa tenue.

L'assemblée générale donne acte de cette information aux Commissaires aux comptes.

Monsieur le Président poursuit en informant l'assemblée des actionnaires que le texte des résolutions qui leur a été communiqué préalablement

à cette assemblée générale n'a pas tenu compte, en sa première résolution du fait qu'une convention réglementée a été conclue par la Banque BIA durant l'année 2012 avec la BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE. Il propose en conséquence de modifier le texte de cette résolution et de soumettre à l'approbation des actionnaires la convention conclue entre la Banque BIA et la BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE le 14 décembre 2012 et qui avait été autorisée préalablement à sa signature par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 31 octobre 2012.

Toute information est alors donnée aux actionnaires s'agissant de cette convention.

Monsieur SADOUN pour parfaire leur information explique ensuite aux actionnaires la procédure légale d'autorisation et d'approbation de ce type de convention.

De longs échanges se tiennent entre les actionnaires.

Puis, plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, prend acte de l'autorisation par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 31 octobre 2012 de la convention conclue entre la Banque BIA et la BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE et approuve ladite convention en application de l'article L 225-38 du Code de commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du Président sur le contrôle interne et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2012 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations de l'entreprise telles qu'elles résultent desdits comptes et rapports.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ratifie en tant que de besoin le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration pour l'exercice 2012, soit € 318.000 euros (€ 226.000 en 2009 - € 260.000 en 2010 - 275.000 en 2011).

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires constate que les résultats de l'exercice 2012 se traduisent par un résultat courant avant impôt positif de 645.912 euros et après produits, charges exceptionnels et impôts, les résultats se soldent par une perte nette de 9.559.750 euros.

Elle décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter cette perte en report à nouveau qui se trouvera ainsi porté à un montant débiteur de 21.912.510 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a pas procédé au titre des trois exercices précédents à des distributions de dividendes.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires donne quitus plein et entier aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2012.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités légales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

La LIBYAN FOREIGN BANK demande ensuite à ce que soit réexaminée la question du remplacement de Monsieur Giadalla ETTALHI dans ses fonctions d'administrateur de la Banque BIA qui était l'objet de la

dixième résolution qui avait été présentée par la LIBYAN FOREIGN BANK lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2013 et pour laquelle les actionnaires avaient décidé d'en reporter le vote à une assemblée ultérieure.

Il est alors rappelé aux administrateurs que le remplacement de Monsieur Giadalla ETTALHI dans ses fonctions d'administrateur implique soit que celui-ci démissionne, soit que l'assemblée décide de sa révocation.

Monsieur Giadalla ETTALHI, interrogé à cet égard par Monsieur le Président déclare qu'il envisage de démissionner de son mandat d'administrateurs de la Banque BIA mais qu'il n'a pas encore pris sa décision.

Les actionnaires prennent alors acte de cette déclaration et décident en l'état de donner seulement leur aval pour qu'en cas de démission de Monsieur Giadalla ETTALHI, le Conseil procède à son remplacement le cas échéant par Monsieur Béchir Mohamed SAMALOUS par voie de cooptation, comme cela a été demandé par la LIBYAN FOREIGN BANK dans différents courriers et notamment celui du 29 mai 2013.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

Mohamed LOUKAL

LES SCRUTATEURS

Saïd KESSASRA et Mustafa BEN KHALIFA

LE SECRETAIRE

Philippe DELECLUSE



RAPPORT DE GESTION



RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

[Opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2012]

Dans un contexte d'incertitude d'après crise, la Banque BIA a ajusté son plan stratégique afin de pérenniser son modèle de croissance autour de ses principaux atouts :

- son cœur de métier, le financement du commerce international ;
- l'activité titres pour compte propre.

En mettant à profit cette phase transitoire, la Banque a consolidé son modèle opérationnel ainsi que ses dispositifs de contrôle interne afin de maintenir une gestion prudentielle des risques.

La banque a su adapter son organisation et ses charges générales d'exploitation à l'évolution de son activité.

I. BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

En clôture, le total de bilan s'inscrit à 1.305.133 KEUR contre 1.498.368 KEUR à fin 2011, soit une baisse de 12,9 % d'un exercice sur l'autre.

Globalement, et en clôture les opérations interbancaires sont toujours prépondérantes et représentent plus des 2/3 du total de bilan aussi bien à l'actif qu'au passif. Au passif celles-ci sont toujours majoritairement alimentées par les dépôts des correspondants Libyens et Algériens, et principalement ceux de nos actionnaires, ces fonds sont remplacés presque exclusivement auprès de l'institut d'émission français, sur le marché interbancaire ou investis sur des obligations d'état de la zone euro. Les opérations interbancaires représentent 74% du total de bilan à l'actif et 71% au passif.

A L'ACTIF

A la clôture de l'exercice, on constate les éléments suivants :

- Les placements de liquidités auprès de l'institut d'émission français s'élèvent à 628 millions d'euros.
- Une diminution très importante des opérations avec la clientèle, qui s'explique par une très forte sélectivité dans les opérations de financement accordées.
- Un accroissement du portefeuille de titres à revenu fixe à prédominance obligataire sur des états ou des banques commerciales de la zone euro.
- Une nette amélioration de la valorisation des actifs de type actions comptabilisés en titres de placement, il s'agit principalement des investissements effectués pour compte propre sur des valeurs cotées sur le CAC 40, le SBF 120 ou le STOXX 50.
- Une augmentation significative du poste "autres actifs" relative à des règlements effectués auprès de l'Administration Fiscale dans des contentieux actuellement pendant devant les juridictions.

AU PASSIF

Il convient principalement de noter :

- L'augmentation des provisions pour risque et charge, due principalement au provisionnement quasi intégral du risque fiscal tel que demandé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, soit une dotation sur 2012 d'un montant de 10,2 Millions d'euros, qui impacte le résultat net à due concurrence, et fait ressortir un résultat net négatif de 9,6 millions d'euros sur 2012.

AU HORS-BILAN

A la clôture de l'exercice :

- les engagements par signature donnés sont en repli significatif d'un exercice sur l'autre :

- Globalement, les engagements de financement affichent un très net recul d'un exercice sur l'autre (-83 %), exclusivement en raison de la forte baisse des ouvertures de crédits financiers confirmés qui se situent à fin 2012 à 3,8 millions d'euros contre 43,6 millions d'euros l'an dernier.

- Les engagements de garantie affichent également une baisse significative d'un exercice sur l'autre et ressortent à 320 millions d'euros contre 537 millions à fin 2011.

- les engagements par signature reçus s'inscrivent dans la même tendance en baisse de 87 % sur l'année.

II. COMPTE DE RESULTAT DE L'ANNEE 2012

Le compte de résultat fait apparaître les principales évolutions suivantes :

PRINCIPALES EVOLUTIONS (en milliers d'Euros)	Situation au 31.12.12	Situation au 31.12.11	% Variation année
Intérêts, revenus et produits assimilés	10 383	15 900	-34,7%
Commissions	2 370	2 435	-2,7%
Gains et pertes sur opération des portefeuilles	15 385	-13,260	216,0%
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	74	45	-63,0%
PRODUIT NET BANCAIRE	28 212	5 121	450,9%
Charges de personnel	-7 616	-7 921	-3,8%
Autres charges générales d'exploitation	-5 005	-4 847	3,3%
Dotations aux amortissements	-475	-421	12,7%
TOTAL CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-13 096	-13 189	-0,7%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	15 116	-8 068	287,4%
Coût du risque (1)	-14 470	-4 876	196,8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	646	-12 944	105,0%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	248	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	646	-12,696	-105,1%
Résultat exceptionnel	33	-3	1093,4%
Impôts sur les bénéfices	-10 239	307	
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0	
RESULTAT NET	-9 560	-12 393	22,9%



Les principaux facteurs de la variation du PNB sont :

- Des produits nets d'intérêts en baisse de plus de 30%, générée par les effets conjugués de la baisse de l'activité et un niveau de taux toujours historiquement bas.
- Une baisse modérée de 2,7 % du niveau total des commissions.
- Une très forte hausse des revenus sur titres de placement. La banque a enregistré en 2012 un gain sur le portefeuille de placement de 15,1 millions d'euros, réparti en plus values sur titres pour 9,5 millions d'euros et en reprises de provisions pour 5,6 millions d'euros.

Frais généraux d'exploitation :

- Les charges de personnel ressortent à 7,6 millions d'euros, en baisse de 3,8 % sur l'exercice 2011 qui s'explique principalement par une légère diminution des effectifs ainsi qu'une diminution des provisions à caractères sociales en 2012.

- Les autres charges d'exploitation ressortent à 5 millions d'euros et sont en très légère augmentation de 3,3% sur 2011, notamment en raison de l'augmentation des impôts et taxes.

En 2012, le résultat brut d'exploitation ressort à 15,2 millions d'euros contre une perte de 8 millions d'euros en 2011. Compte tenu d'importants travaux de réfection des locaux entamés depuis 5 ans et de la modernisation des outils informatiques, les dotations aux amortissements ressortent en hausse de 12 % sur 2011 et s'élèvent à 0,47 millions d'euros.

Dans un souci d'extrême prudence et compte tenu d'une évolution économique toujours défavorable, la banque BIA a dû constater de nouvelles dépréciations sur ses créances, notamment sur le Moyen Orient, ce qui l'a conduit à constituer de nouvelles dotations aux provisions et à ajuster son coût du risque en conséquence. Le poste fait ressortir une nouvelle dotation nette de 14,5 millions d'euros en 2012 contre 4,9 millions d'euros en 2011.

Les mouvements afférents au coût du risque sur l'exercice sont les suivants :

COÛT DU RISQUE (en millions d'Euros)	Dotations	Reprises	Montant Net
Créances Douteuses Banques	(3,7)	0,0	(3,7)
Créances Douteuses Clientèle	(13,4)	1,0	(12,4)
Titres Douteux	(0,3)	0,1	(0,1)
Engagements par signature	(0,1)	-	(0,1)
Risques Pays	(3,1)	4,7	1,6
Autres risques et charges	(0,0)	0,2	0,2
TOTAL COÛT DU RISQUE	(20,4)	5,9	(14,5)

Le résultat d'exploitation ressort à l'équilibre à 0,6 millions d'euros contre un résultat négatif l'an dernier de 12,9 millions d'euros.

L'application du règlement CNC n° 03 – R – 01 relatif au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires a conduit la banque à effectuer une dotation aux provisions de 58 KEUR au titre des engagements de retraites.

La société a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2000 et 2001 et dans une moindre mesure sur 1996 et 1997.

Contestant les fondements de ces redressements, elle a engagé, avec l'assistance de ses conseils, plusieurs voies de recours administratives, diplomatiques et contentieuses qui se poursuivront encore en 2013. Pour répondre à la demande de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, la Banque BIA s'est vu contrainte de procéder à la comptabilisation d'une dotation complémentaire aux provisions de 10,2 Millions d'euros au 31 Décembre 2012. Ce niveau de provision est celui qui nous a été demandé par l'ACP, soit une couverture intégrale des redressements, exclusion faite des pénalités de recouvrement.

La société affiche à la clôture un résultat imposable bénéficiaire de 1,3 millions d'euros. Toutefois la banque BIA a pu procéder à une imputation de son report en arrière du déficit généré en 2011 dans les limites autorisées et s'exonérer du paiement de l'impôt sur les sociétés en 2012. De ces éléments, il résulte que l'IS sur déficit reportable à fin 2012 ressort à 3,4 millions d'euros.

La perte nette après impôts s'établit à 9,6 millions d'euros contre une perte nette de 12,4 millions d'euros l'an dernier.

III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget 2013 s'inscrit dans la politique de développement définie par le plan stratégique à 3 ans (2011-2013), celui-ci a été examiné et approuvé par le Conseil d'Administration du mois de décembre 2012, il est basé sur :

- Une légère appréciation de l'euro sur le dollar.
- Des taux d'intérêts interbancaires en très légère hausse mais proches de 0.
- Un niveau d'activité crédits documentaires équivalent à celui de 2012.
- Une optimisation dans la gestion des excédents de trésorerie vers une diversification sur des supports obligataires et des fonds OPCVM monétaires.
- La poursuite du désengagement de la banque des activités de crédits financiers.

Un PNB prévisionnel de 15 millions d'euros pour un résultat brut d'exploitation estimé à 2,4 millions d'euros.

Les principales lignes directrices de l'action arrêtée pour l'exercice 2012 sont :

- Une stabilisation de nos capitaux permanents.
- Un maintien de l'activité commerciale.
- Un assainissement du portefeuille de créances commerciales.
- Un accroissement de l'activité titre

IV. ACTIVITE COMMERCIALE EN 2012

Crédits documentaires

La rentabilité issue de l'activité des crédits documentaires a connu un

repli de 27% en 2012, en raison de la fin des opérations avec le Soudan et malgré la reprise des flux avec la Libye.

Le volume d'affaires global sur les crédits documentaires s'est élevé à 1,80 milliards d'euros, soit le même niveau d'activité qu'en 2011.

Autres opérations internationales

Dans le prolongement de l'activité de crédit documentaire, la banque a maintenu ses activités, et consolidé sa position, notamment sur les axes suivants :

- Refinancement d'opérations documentaires.
- Emissions de garanties de marché.
- Avances sur cessions de produits documentaires.
- Activité de correspondant banking.
- Opérations de syndication dans le cadre d'opérations documentaires.

Activité entreprises

Le PNB issu de cette activité s'est légèrement replié en 2012, subissant le contrecoup du ralentissement de l'activité crédit documentaire export, avec un volume d'escomptes de crédits documentaires au profit du bénéficiaire en forte baisse.

Activité crédits financiers

Suite à la crise de 2008, il a été décidé de renoncer à prendre de nouveaux engagements sur crédits financiers, de ce fait le PNB de cette activité ressort à 0,4 millions d'euros en 2012.

Activité Titres pour comptes propres

Dans le cadre de sa politique d'optimisation des excédents de trésorerie, la banque a décidé de placer une partie de ces fonds sur des obligations souveraines européennes pour un revenu en forte hausse à 13,8 millions d'euros.

Activité de la trésorerie-change

L'année 2013 a été marquée par :

- Un accroissement des excédents de trésorerie qui ont été replacé sur le marché interbancaire.
- Une baisse des taux interbancaires.
- Une forte volatilité sur le marché des changes.
- Une amélioration des marchés actions.



Dans ce contexte, l'objectif a consisté à préserver la marge opérationnelle tout en assurant le refinancement optimal des opérations. Les revenus de cette activité ressortent en baisse à 1,2 millions d'euros en 2012.

V. MAITRISE DES RISQUES

En 2012, les principales modifications intervenues en matière de procédures de contrôle interne sont les suivantes :

1. Mise en production d'un "Système d'Information de Gestion des Risques" (SIGR) : choix de la solution "BlueSuite", de l'éditeur OXIAL renommé au sein de la Banque "Mosarisk".
2. Lancement d'un chantier de mise à jour des procédures.
3. Renforcement des processus opérationnels des crédits documentaires.
4. Renforcement des processus opérationnels des activités de marché.
5. Optimisation des scénarii et du système de cotation du profilage de la clientèle en matière de risque de blanchiment.
6. Mise en place d'une charte du dispositif de suivi des systèmes d'information.
7. Mise en œuvre d'actions correctives dans la suite d'une mission de contrôle de l'ACP intervenue en 2012.

Risque de crédit

La sélection du risque de crédit repose sur une expertise systématique des dossiers appuyée par un outil d'évaluation interne et les décisions d'octroi ou de renouvellement de prêt font l'objet d'une analyse indépendante par rapport aux entités opérationnelles.

Le dispositif de surveillance des risques qui accompagne le processus de décision de crédit s'organise autour des actions suivantes :

- contrôle permanent des limites et examen des dépassements ;
- analyse et stratification périodique des encours ;
- revue trimestrielle des garanties et des provisions ;
- examen régulier des créances sous alerte ;
- suivi de la rentabilité des opérations de crédit.

Autres risques financiers

En raison du périmètre restreint de l'activité de trésorerie-change (opérations pour compte propre), la banque se donne pour objectif principal de neutraliser systématiquement les risques de taux et de change.

S'agissant de la maîtrise des risques sur les titres, la B.I.A possède un portefeuille qui se décompose en deux familles distinctes.

D'une part, des titres émis par des États souverains à la suite de restructurations de dettes de banques résidant dans les pays correspondants. Ces titres relèvent d'une gestion de type portefeuille de placement.

D'autre part, la Banque possède des actifs de taux à moyen et long terme dont l'objectif est d'optimiser ses importantes liquidités, induites par ses fonds propres, à des conditions supérieures à celles proposées par l'activité interbancaire courante. Suivant les normes prudentielles en vigueur, ce portefeuille fait l'objet d'une évaluation régulière.

L'exposition au risque global de taux de la Banque reste faible ainsi que le confirment les outils de gestion ALM.

Le risque de liquidité, en plus de l'action quotidienne de la Trésorerie, fait l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un comité ALM trimestriel qui valide la structure ressources-emplois très sécurisée de la Banque BIA à cet égard.

Les risques de change ont été également contenus, la Trésorerie-change ayant pour règle de s'adosser systématiquement dans le cadre des limites fixées par les organes dirigeants.

VI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1- ARAB INTERNATIONAL COMPANY FOR HOTELS AND TOURISM/"AICHT" LE CAIRE

Cette société au capital de USD 169.713.700 (notre participation s'élève à 3,94% pour une valeur d'inscription comptable à l'actif dans nos livres de USD 4.434.000) est propriétaire de plusieurs hôtels en Egypte. En 2012, la BIA n'a comptabilisé aucun dividende et au regard de la

baisse de l'activité et de la rentabilité constatées depuis 2011, la banque a maintenu la provision de 10% constituée l'an dernier sur ce dossier.

2- ARAB FINANCIAL SERVICES/MANAMA (BAHRAIN)

Cette société a procédé en 2012 à une réduction de son capital social, celui-ci est désormais de USD 30.000.000. Cette société bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 1,63% soit 463.700 USD.

En 2012, il n'a été comptabilisé aucun dividende sur l'exercice.

3- INVERSIONES HOTELERAS/LOS CABOS

Cette société au capital social initial de USD 20.055.789 (notre participation initiale ressort à USD 2.096.496 soit 10,46%) est, par le biais d'une participation, propriétaire de "l'Hôtel Melia Cabo Real" à Los Cabos (Mexique) dont l'exploitation est gérée par le Grupo Sol. Aucun dividende n'a été comptabilisé au titre de l'exercice.

VII. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détient d'actions dans le capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2012.

VIII. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT AU SENS DE L'ARTICLE 39.4 DU CODE GENERAL DES IMPÔTS

Néant.

IX. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les factures reçues des fournisseurs et prestataires sont traitées à réception et réglées dans un délai maximum de 1 mois. Le solde des comptes fournisseurs s'élève à 212 KEUR à fin 2012 contre 246 KEUR à fin 2011.

X. DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le conseil d'Administration rappelle qu'il a été distribué au cours des trois derniers exercices les dividendes par action suivants :

ANNÉE	Dividende net	Avoir fiscal
2009	Néant	
2010	1,54 €	
2011*	Néant	

* Paiements effectués l'année suivante

XI. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant.

XII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET ANTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES

Aucun événement particulier non appréhendé dans les comptes n'est à signaler.

XIII. CHANGEMENT DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'a affecté les comptes de l'exercice.

XIV. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice 2012 sont arrêtés par le conseil d'Administration du 5 Avril 2013.

Ils font ressortir une perte nette de 9.559.750 euros.

Cette perte sera portée en report à nouveau, celui-ci affichera donc un solde débiteur de 21.912.510 euros.

XV. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Le tableau prévu à l'article R225-102 du code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, est présenté ci-après :



RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES (en euros)

Nature des indications	2008	2009	2010	2011	2012
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital Social appelé	158 100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000
Nombre d'actions émises	10 540 000	10 540 000	10 540 000	10 540 000	10 540 000
Nombre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors-taxes	53 553 556	35 872 238	30 196 290	25 480 759	30 165 334
Résultat avant impôts, participation, amortissement et provisions	11 558 890	11 874 374	5 794 323	6 388 171	-9 910 004
Impôts sur les bénéfices	-867 000	228 924	1 183 545	-333 333	-10 115
Participation des salariés dûe sur l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, amortissement et provisions	-2 407 989	3 002 337	2 667 393	-12 393 180	-9 559 750
Montant des bénéfices distribués			16 231 000		
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	1,18	1,10	0,44	0,64	-0,94
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-0,23	0,28	0,25	-1,18	-0,91
Dividende versé à chaque action	-	-	1,54		
PERSONNEL					
Nombre de salariés	77	89	77	72	69
Montant de la masse salariale	4 448 592	4 722 222	4 846 666	4 940 220	4 493 298
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 207 714	2 114 474	2 449 058	2 490 320	2 438 822

XVI. JETONS DE PRESENCE

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice 2012.

XVII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des

mandataires sociaux de la Société.

Conformément à la loi, les commissaires aux comptes ont assuré de manière permanente le contrôle des comptes de la société. Ils donneront lecture de leurs rapports et se tiennent à la disposition des actionnaires pour leur fournir tous les renseignements entrant dans le cadre de leur mission.

Le Conseil d'Administration demande aux actionnaires de bien vouloir approuver les résolutions qui leur sont soumises et reste à leur disposition pour tous renseignements complémentaires.

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

MANDATS SOCIAUX

Monsieur Mohamed LOUKAL

Président- Directeur Général *Banque Extérieure d'Algérie / Alger*
 Président- Directeur Général *Banque BIA / Paris*
 Membre du Conseil d'Administration *Union de Banques Arabes et Françaises / Neuilly-sur Seine*
 Membre du Conseil d'Administration *British Arab Commercial Bank / Londres*
 Membre du Conseil d'Administration *Banque du Maghreb Arab pour l'Investissement et le Commerce / Alger*

Monsieur Giadalla ETTALHI

Vice Président *Banque BIA / Paris*
 Membre du Conseil d'Administration *Société Libyo-Tunisienne pour la Fabrication De matériaux de Construction / Misurata (Libye)*

Monsieur Nacer LAOUAMI

Membre du Conseil d'Administration *Banque BIA / Paris*

Monsieur Said KESSASRA

Membre du Conseil d'Administration *Banque BIA / Paris*
 Président du Conseil d'Administration *Institut Algérien des Hautes Etudes Financières*
 Membre du Conseil d'Administration *Société des Emballages Fer Blanc et Futs*

Monsieur Abdulkhikim KHAMAJ

Président et C.E.O *Libyan Local Investment and Development Fund / Tripoli jusqu'à Mai 2012*
 C.E.O. *Libyan Local Investment and Development Fund/Tripoli à partir de Juin 2012*
 Membre du Conseil d'Administration *Banque BIA / Paris jusqu'au 13 juillet 2012*
 Membre du Conseil d'Administration et Membre du Comité Exécutif *UBAF / Paris à partir de septembre 2012*

Monsieur Mustafa BEN KHALIFA

Membre du Conseil d'Administration *Alinmaa Holding Company for Financial Investments / Tripoli*
 Membre du Conseil d'Administration *Banque BIA / Paris*

Monsieur Naji Mohamed Issa BELGASEM

Directeur adjoint de la recherche et de la statistique *Banque centrale de Libye / Libye*
 Membre du Conseil d'Administration *Banque BIA / Paris à compter du 31 octobre 2012*

Monsieur Amer AMISH

Directeur Général Délégué *Banque BIA / Paris*

Monsieur Mohamed YOUNSI

Directeur Général Délégué Adjoint *Banque BIA / Paris*
 Membre du Conseil d'Administration *Inversiones Hoteleras Los Cabos / Mexique*



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BANQUE BIA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 23 mai 2013
Les Commissaires aux Comptes

Sofideec Baker Tilly
Pierre FAUCON



Artex Audit Associés
Eric SADOUN



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société BANQUE BIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société détenant un portefeuille de titres de placement (note 5 des informations complémentaires), nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions.
- La note 7 de l'annexe et la note 6 des informations complémentaires font état des dépréciations et des provisions que votre société constitue afin de couvrir les risques inhérents à ses activités, notamment, le risque de crédit, et afin de faire face à des pertes que des événements en cours rendent probables. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi de ces risques, à l'appréciation de ces risques et à la couverture des pertes de valeur.
- Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le conseil d'administration justifiant de l'application du principe comptable de la continuité d'exploitation, et à prendre connaissance de la documentation qui sous-tend ces éléments.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

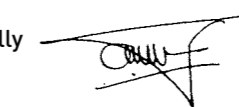
III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 23 mai 2013
Les Commissaires aux Comptes

Sofideec Baker Tilly
Pierre FAUCON



Artex Audit Associés
Eric SADOUN



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE

Objet : La Banque BIA peut être amenée à rendre des services ou effectuer des démarches dans l'intérêt de ses actionnaires, moyennant la refacturation du coût de ces prestations aux actionnaires concernés.

Personnes concernées

- La Banque Extérieure d'Algérie, représentée par Monsieur Nacer LAOUAMI
- La Libyan Foreign Bank, représentée par Monsieur Mustafa BEN KHALIFA, administrateurs de votre société

Date d'autorisation : Conseil d'administration du 31 octobre 2012

Effet : Le montant des prestations enregistré en produits de l'exercice s'élève à 36.630,72 €, facturé à la Banque Extérieure d'Algérie.

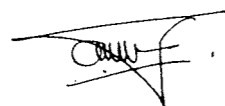
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris, le 23 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

Sofidec Baker Tilly
Pierre FAUCON



Artex Audit Associés
Eric SADOUN